

LETTRE DE CONJONCTURE

PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE INDÉPENDANTE. CRÉÉE EN 1935.

BORDEAUX 05 56 01 33 50 | LILLE 03 28 38 66 00 | LYON 04 72 77 88 55 | MARSEILLE 04 91 33 33 30
NANTES 02 40 35 89 10 | PARIS 01 53 40 20 20 | STRASBOURG 03 90 07 70 90 | TOULOUSE 05 61 14 71 00

ÉDITORIAL

ENTRE PRUDENCE ET RÉSILIENCE, GARDER CONFIANCE



Fabien Bismuth
Président
du Directoire du
groupe Meeschaert

« Le premier trimestre 2023 a encore été le théâtre de situations inédites en France, en Europe et dans le monde. Alors que notre pays semble une nouvelle fois entravé par un contexte de tensions sociales aigües générées notamment par le projet de Réforme des Retraites et une forte inflation engendrant une baisse du moral des ménages, la conjoncture économique fait preuve de résilience. Elle est justement portée par l'activité soutenue des entreprises qui affichent d'excellents résultats. C'est, du moins, ce que retranscrivent les marchés financiers où l'on observe, après la mini-crise bancaire de mars, le CAC 40 atteindre régulièrement ses niveaux historiques record.

Nous vivons définitivement une période de fluctuations rapides et significatives, passant ainsi de situations de crise grave à des événements de marché tout aussi contrastés, nous invitant ainsi à faire preuve de mesure et de prudence. En matière de gestion de portefeuilles, nous ne le répèterons jamais assez, la diversification doit rester le maître-mot. Chez Meeschaert, nous avons la conviction que les produits structurés sont des produits d'épargne, complémentaires aux actifs traditionnels qui peuvent répondre à cette problématique tout en les dynamisant. De même, les actifs « réels », moins volatils, méritent une attention particulière. Vous retrouverez plus loin l'éclairage de nos experts sur les différentes classes d'actifs à suivre actuellement.

Une constante en revanche, la période de plus en plus critique que nous vivons en matière environnementale. S'il en fallait une preuve supplémentaire, notre pays sort à peine d'un hiver où la grande sécheresse a sévi menant à une situation extrêmement préoccupante. Si l'accès à l'eau est un droit universel, le sujet fait l'objet de débats au niveau international, mais également national (Sainte Soline). Le groupe Meeschaert est particulièrement engagé et pionnier sur le sujet - nous avons d'ailleurs publié l'Empreinte Eau en juillet 2019 à destination de l'ensemble de nos parties prenantes - aussi nous partageons dans ces pages un extrait de l'analyse à jour de nos experts en la matière.

Enfin, il faut nous intéresser à l'actualité fiscale. A l'heure où s'ouvre la campagne 2023 de déclaration des revenus 2022, découvrez les quelques nouveautés ainsi qu'un rappel des points d'attention que nos équipes d'ingénierie patrimoniale décryptent dans ce numéro dont je vous souhaite une excellente lecture. >>>

SOMMAIRE

Éditorial	p. 1
Les marchés financiers	p. 2
Points de vue	p. 3
Actualités patrimoniales	p. 4

Recommandations de Meeschaert AM

Actions	6
Obligations	7
Monétaire	4

0 Pondération minimum
10 Pondération maximum

Actualités de Meeschaert AM



Pionnier de la gestion responsable, Meeschaert Asset Management continue le processus de labellisation de sa gamme et a obtenu le label ISR pour les six fonds ci-dessous :

- EthiCare,
- MAM Impact Green Bonds,
- MAM Obli Convertibles ESG,
- MAM Patrimoine ESG,
- Porteurs d'Espérance,
- Proclero.

Meeschaert AM dispose désormais d'une gamme de treize fonds labellisés ISR incluant MAM Premium Europe, MAM Human Values, MAM Transition Durable Actions, MAM Flexible Bonds ESG, MAM Taux Variable ESG, MAM Euro High Yield ESG et Nouvelle Stratégie 50. Ce label a été attribué aux fonds pour une durée de trois ans renouvelable.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Pour plus d'informations sur ces fonds, vous pouvez consulter les prospectus sur meeschaert-am.com et en particulier la rubrique « profil de risques ».



Damien Charlet

Directeur de la Gestion Sous Mandat
Meeschaert AM

ALLOCATION D'ACTIFS

L'inflation a entamé une décrue qui devrait se poursuivre grâce à la nette baisse des matières premières et énergétiques. Cependant, les hausses de prix passées par les entreprises, qui leur permettent encore d'afficher des marges et des résultats records, la rendent plus résistante qu'anticipé. Dans les prochains mois, les marchés seront tiraillés entre un souhait de voir les économies résister au risque de rendre l'inflation plus durable, et le besoin que cette dernière baisse pour que les taux se détendent, ce qui passerait potentiellement par une récession logique à la vue des hausses de taux récentes. Le premier scénario serait sans doute favorable aux actions alors que le second serait meilleur pour les obligations d'Etat et *Investment Grade*. Jusqu'à présent, les marchés ont été soutenus par les bons résultats d'entreprises : les anticipations n'intègrent pas de récession. Il semble cependant difficile d'envisager une accélération de la croissance des bénéficiaires même si ce scénario n'est pas impossible (maintien des prix de ventes et baisse des coûts de production). Les actions pourraient donc plafonner. Les obligations de leur côté fourniront encore un rendement très intéressant.



Mathilde de la Servière

Directrice de la Gestion Sous Mandat
Meeschaert AM

ACTIONS

La fin du cycle de hausse des taux est en vue. Tout d'abord, parce que les forces de rappel commencent à être perceptibles dans les indicateurs avancés. Ensuite, parce que les effets indésirés de cette hausse menacent la stabilité financière, premier mandat d'une banque centrale. L'inflation devrait continuer de décélérer, même si le rythme a semblé trop faible pour le moment. Il pourrait s'accélérer sous le poids du durcissement des conditions financières et d'une plus grande difficulté de l'accès au crédit. Dans ce contexte, deux forces vont s'opposer. Le ralentissement économique et les difficultés de refinancement vont continuer de peser sur le moral des investisseurs. A l'inverse, le pic des taux et la stabilisation de ceux-ci vont permettre de privilégier de nouveau les valeurs de croissance selon leurs flux de trésorerie futurs. A ce jeu, le marché américain est le grand gagnant, au travers notamment du NASDAQ.

Performances des fonds et des indices de référence arrêtées au 28/04/23 ⁽¹⁾	1 an	3 ans	5 ans
MAM Sustain USA C	-12,85 %	29,38 %	-
100% S&P 500 Net Total Return Index en €	-6,01 %	49,16 %	-
MAM Europa Growth C	7,19 %	32,37 %	25,85 %
100% Stoxx Europe 600 Net Return Index	7,17 %	46,92 %	37,55 %



Philippe Tranchet

Directeur de la Gestion Obligataire
Meeschaert AM

OBLIGATIONS

Le mois de mars a été caractérisé par une forte volatilité liée à la mini-crise bancaire qui s'est déroulée aux Etats-Unis avec notamment la faillite de Silicon Valley Bank. Cette tension s'est poursuivie avec le rachat en panique de Crédit Suisse par UBS le 19 mars. En dépit de ces événements, le risque de récession forte semble s'éloigner à en croire les récentes publications macro-économiques. Les banques centrales vont devoir tenir compte de ce nouvel environnement, conséquence en partie du cycle de resserrement monétaire. Le marché du *High Yield* reste très bien positionné dans ce climat (taux de défaut toujours faible, peu d'exposition aux émetteurs bancaires). Le fonds MAM Euro High Yield ESG bénéficie d'une diversification importante et d'un taux de portage toujours élevé qui rémunère le risque crédit embarqué. Par ailleurs, MAM Impact Green Bonds continue de bénéficier d'un marché primaire très actif sur le segment des *Green Bonds Investment Grade*.

Performances des fonds et des indices de référence arrêtées au 28/04/23 ⁽¹⁾	1 an	3 ans	5 ans
MAM Impact Green Bonds R	-5,22 %	-9,92 %	-
100% ICE BofAML 1-10 Year Euro Large Cap Index	-4,97 %	-8,84 %	-
MAM Euro High Yield ESG C	-1,38 %	5,02 %	-2,52 %
100% ICE BofA BB-B Euro High Yield Constrained Index	-1,14 %	9,06 %	2,82 %

⁽¹⁾ Les performances, notations et données passées ne sont pas des indicateurs fiables des performances, notations et données futures. Pour plus d'informations sur ces fonds, vous pouvez consulter les prospectus sur meeschaert-am.com et en particulier la rubrique « profil de risques ». En cas de changement d'indice de référence au cours de la période référencée, la performance de l'indice est calculée au prorata.



Guillaume Garabedian

Responsable
Gestion
Conseillée
et Produits
Structurés
Meeschaert
Gestion Privée

LES PRODUITS STRUCTURÉS : DES PLACEMENTS PLÉBISCITÉS

Dans un contexte incertain, la diversification est un allié utile, voire indispensable. Les « structurés » sont des produits d'épargne, complémentaires aux actifs traditionnels (actions, obligations, etc.), qui peuvent répondre à cette problématique.

Il s'agit de placements qui visent à maximiser les perspectives de gain, au regard des risques acceptés par l'investisseur, grâce à une technique financière moderne. Concrètement, en achetant un structuré, l'investisseur acquiert un titre de créance, dont la performance va être conditionnée par la réalisation, ou non, de trajectoires anticipées pour un sous-jacent sélectionné (par exemple, l'indice Euro Stoxx 50®) sur une période donnée.

La formule de remboursement est contractuelle et les scénarios pouvant aboutir sur un gain ou une perte, sont connus avant même l'engagement de souscription.

Hausse, stabilité, voire légère baisse du sous-jacent sont susceptibles d'être exploitées, selon la formule retenue. Ces produits peuvent ainsi contribuer à l'amélioration du couple rendement/risque d'un patrimoine ainsi qu'à la diversification, au sein d'une allocation.

Actuellement, l'attractivité de ces solutions augmente, notamment face aux incertitudes de l'économie, mais aussi grâce à l'amélioration des conditions de structuration. En effet, la hausse des taux et les turbulences récentes

des marchés permettent de proposer des formules plus attrayantes que par le passé.

Bien entendu, les structurés peuvent parfois être complexes à appréhender, et tous ne se valent pas. Il faut un certain degré d'expérience et d'analyse, pour mesurer finement la balance avantages/inconvénients de chaque proposition. L'approche de Meeschaert Gestion Privée, transparente sur le fonctionnement des produits, met l'accent sur la probabilité de générer un gain, plutôt que sur le niveau du gain potentiel (car celui-ci n'est généralement pas garanti). La prise en compte des risques de perte en capital doit être également au cœur des préoccupations et doit pousser à la plus grande vigilance dans la sélection des solutions proposées.

Le degré de risque et l'espérance de gain étant variables d'un produit à un autre, il est déterminant de s'assurer de la bonne adéquation entre les besoins du souscripteur et le placement envisagé. Les gérants privés de Meeschaert accompagnent leurs clients afin d'intégrer les produits adéquats au sein de leurs allocations d'actifs.

ISR : L'ACCÈS À L'EAU POTABLE, UN DROIT UNIVERSEL

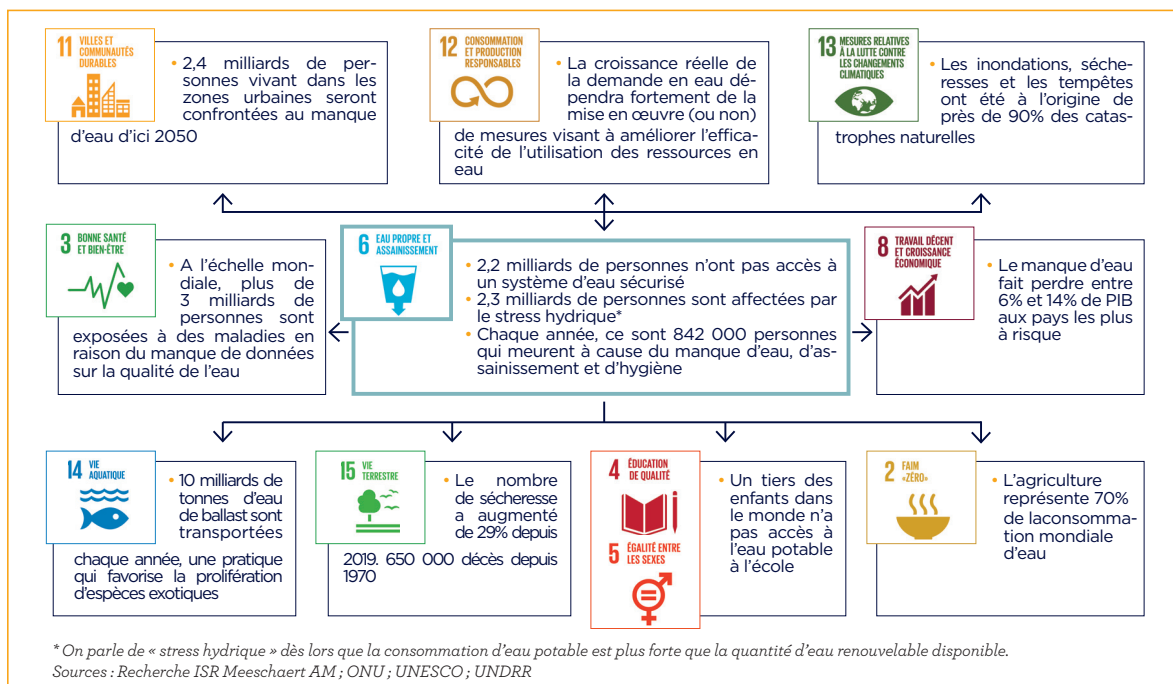
Equipe ISR Meeschaert Asset Management

En 2010, les Nations Unies ont formalisé l'importance de l'accès équitable à l'eau potable et à l'assainissement pour assurer la réalisation des droits humains.

Le sommet sur l'eau, organisé fin mars 2023, par l'institution a mis en avant le manque d'actions face à la crise de l'eau.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? On compte 2,2 milliards de personnes qui n'ont pas accès à des

services d'eau potable gérés de manière sécurisée ; les pressions sur l'eau douce ne cessent de s'accroître ; plus de 700 engagements ont été pris dont 200 qui pourraient avoir un impact réel et de nombreux Etats soutiennent la création d'un poste d'envoyé spécial des Nations Unies de l'eau, mais la gouvernance mondiale de cette ressource vitale reste floue. Enfin, la France vient de présenter son « plan eau » dont beaucoup de ses 53 mesures manquent de précisions.





Laurent Desmoulière,

Directeur de l'ingénierie patrimoniale Meeschaert Gestion Privée

LES DÉCLARATIONS D'IR 2022 ET D'IFI 2023

Le service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr est ouvert depuis le 13 avril avec les dates limites de dépôt des déclarations d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la Fortune Immobilière suivantes :

22 mai 2023 (23h59) Déclarations papier pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne.	25 mai 2023 (23h59) Départements n°01 à 19 et non-résidents	1^{er} juin 2023 (23h59) Départements n°20 à 54	8 juin 2023 (23h59) Départements n°55 à 976
---	--	--	--

Peu de nouveautés étant à signaler cette année, nous en profitons pour rappeler quelques points d'attention :

En matière d'impôt sur le Revenu (IR), une question fréquemment posée est celle de savoir s'il est opportun de détacher son enfant majeur étudiant.

Le rattachement permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 183 euros par étudiant et de l'augmentation de son quotient familial d'une demi-part ou d'une part à partir du troisième enfant et d'atténuer ainsi la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu. Le gain ainsi généré est plafonné à 1 678 euros pour chaque demi-part additionnelle.

Le détachement de l'enfant majeur permet, sous conditions⁽¹⁾, de déduire de son revenu imposable le versement d'une pension alimentaire plafonnée à 6 368 euros.

Il convient également de mesurer les conséquences du détachement sur différents plafonds de crédits d'impôt.

Les paramètres sont nombreux pour déterminer la solution la plus favorable et une simulation est généralement nécessaire. Elle dépendra notamment de son quotient familial et des revenus perçus par l'enfant même si souvent, ceux gagnés à l'occasion d'un stage ou même d'un travail sont exonérés⁽²⁾.

Doit-on opter pour une imposition à l'IR pour les revenus financiers ?

Les dividendes, intérêts et plus-values réalisés en 2022 supportent normalement le Prélèvement Forfaitaire Unique (la Flat Tax) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Mais il est toujours possible d'opter pour une imposition au barème de l'impôt sur le revenu en cochant la case ZOP du formulaire principal 2042.

Cette option rarement choisie permet pourtant de bénéficier d'abattements, d'une CSG déductible à hauteur de 6,8 % sur les revenus et d'imputer d'éventuelles réductions d'impôt sur la fiscalité calculée au barème progressif.

Ici encore, des simulations poussées sont nécessaires pour déterminer quelle est l'option la plus favorable, ce qui pourrait être le cas notamment si la tranche marginale est faible ou si les revenus financiers sont composés majoritairement de plus-values de titres de plus de huit ans.

Les comptes à l'étranger

Enfin, comme chaque année, on rappelle l'importance de ne pas oublier de déclarer les comptes et contrats d'assurance à l'étranger

sur les formulaires 3916 et 3916-BIS même s'ils ne produisent aucun revenu.

L'administration fiscale est particulièrement attentive au respect de cette obligation qui concerne également les comptes des actifs numériques étrangers, les comptes N26 (Allemagne) et Revolut (Lituanie). Les comptes Paypal (Luxembourg) sont à déclarer uniquement s'ils sont crédités d'une « somme des encaissements annuels » supérieure à 10.000 euros ».

En matière d'IFI, la valeur des biens à retenir se pose dans un contexte où le marché immobilier ralentit.

Le montant à déclarer correspond à la valeur vénale réelle des biens au 1^{er} janvier 2023, c'est-à-dire le prix que le jeu normal de l'offre et de la demande permettrait de retirer lors de la vente du bien.

Une décote est par exemple applicable dans les cas suivants :

- Lorsque le bien est donné en location. La décote est alors fonction des caractéristiques du bail.
- Si le bien est en indivision, la décote est liée à l'impossibilité pour un indivisaire de céder seul sa part et aux règles de gestion contraignantes subies.

Il convient également d'être attentif à la déclaration des biens détenus en société.

L'exercice consiste à déterminer la valeur de la société sur laquelle on applique un coefficient égal au ratio entre le prix de l'immobilier imposable inscrit à l'actif divisé par la valeur vénale de l'ensemble de l'actif. L'application d'une décote sur l'actif net réévalué est possible pour déterminer la valeur de la société. En revanche des mesures « anti-abus » limitent la déduction de certains comptes courants d'associé ou dettes inscrits au passif.

Enfin les dons réalisés à certains organismes ouvrent droit à une réduction d'IFI de 75 %⁽³⁾ du montant donné. La date limite pour réaliser un don sur l'IFI 2023 correspond à celle de dépôt de la déclaration et dépend de son département de résidence. Il est donc encore temps de réduire son impôt par ce biais.

Parce que ces formalités déclaratives sont chaque année plus contraignantes. Votre gérant privé accompagné de notre équipe d'Ingénierie Patrimoniale se tient à votre disposition pour vous aider dans ce cadre.

⁽¹⁾ Il est notamment nécessaire de démontrer que l'enfant bénéficiaire de la pension est en état de besoin et de prouver le versement effectif des sommes.

⁽²⁾ Dans la limite de 19 744 euros pour un stage et dans la limite de 4 936 euros pour une activité salariée. ⁽³⁾ La réduction d'impôt est plafonnée à 50 000 euros.

Achévé de rédiger le 30 avril 2023.

Ce document est uniquement destiné à fournir des informations générales et ne constitue en aucun cas un conseil juridique ou fiscal. Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant privé reste à votre disposition. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées...) sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un élément contractuel, un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. En aucun cas, celui-ci ne constitue une sollicitation d'achat ou de vente des instruments ou services financiers sur lesquels il porte. Ces informations proviennent ou reposent sur des sources estimées fiables par Financière Meeschaert qui ne saurait pour autant garantir leur précision et leur exhaustivité. Financière Meeschaert décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales.

Financière Meeschaert - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 53 40 20 20 - Fax : 01 53 40 20 17 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 040 000 euros - R.C.S. PARIS B 342 857 273 - NAF 6430 Z - Numéro de TVA intra-communautaire FR 30 342 857 273 - Intermédiaire d'assurances immatriculé sous le numéro ORIAS 07 004 557 - www.orias.fr - Meeschaert Asset Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 040 00025. S.A.S. au capital de 125 000 euros. Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - France - 329 047 435 RCS Paris. NAF 6430Z